Le Grand-Figeac a décidé de poursuivre les actions engagées en faveur du logement afin de maintenir une dynamique sur le territoire et rester acteur de sa politique locale de l'habitat; Habiter le Grand-Figeac est un Programme d'Intérêt Général d'amélioration de l'habitat, qui se déroule sur une période de 3 ans, 2016-2018, sur l'ensemble du territoire.



PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Habiter le Grand-Figeac a pour objectif de mobiliser des financements de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), du Conseil Départemental du Lot, du Grand-Figeac et du Conseil Régional Midi-Pyrénées Languedoc-Roussillon pour la réalisation de travaux :

- b de traitement de logements dégradés à insalubres
- d'adaptation au handicap et à l'autonomie de la personne pour le maintien à domicile.
- d'économie d'énergie.

Ce programme d'aides permet aux propriétaires occupants aux revenus modestes ou à des bailleurs (pratiquant des loyers conventionnés) de bénéficier de subventions afin de réaliser des travaux de réhabilitation de leur logement.





Le Grand-Figeac mobilise des financements en faveur du logement











Vous êtes

PROPRIÉTAIRE BAILLEUR

Quelles conditions pour bénéficier du programme Habiter le Grand-Figeac?

- ☑ Logement de plus de 15 ans
- ☑ Logement énergivore ou dégradé ou insalubre
- ☑ Engagement de location pendant 9 ans en résidence principale
- ☑ Loyer et ressources du locataire plafonnés

Le montant des aides varie en fonction de l'état du bâti.

L'équipe d'animation du programme *Habiter le Grand-Figeac* évalue le degré de dégradation du bâti et estime le montant des subventions pouvant être sollicitées pour le remettre aux normes. Une fois réhabilité, le logement doit obtenir une étiquette énergétique correspondant au minimum à la classe D (151à 230 kWhep/m²/an). Le propriétaire dispose d'un délai de trois ans pour faire réaliser les travaux par des artisans.

Attention : ne commencer aucun travaux avant l'accord définitif des financeurs de votre projet.

Vous êtes

PROPRIÉTAIRE OCCUPANT

Comment bénéficier du programme Habiter le Grand-Figeac?

- ☑ Votre maison a plus de 15 ans d'âge
- ☑ Vos revenus ne dépassent pas un plafond, en fonction du type de travaux

Pour les travaux d'économie d'énergie

réaliser des travaux portant sur l'isolation, les menuiseries ou le chauffage permettant de réaliser un gain énergétique d'au moins 25%.

Pour les travaux d'adaptation du logement au vieillissement ou au handicap

Avoir un justificatif de handicap ou de perte d'autonomie ou une évaluation de la perte d'autonomie mettant en évidence l'appartenance à un GIR de niveau 1 à 6.

Pour les travaux liés aux dégradations ou à l'insalubrité

Les travaux portent sur l'ensemble du logement (murs porteurs, charpentecouverture, sanitaire-plomberie, électricité, isolations, menuiseries...), les devis des artisans justifient la nature et le montant des travaux à réaliser. La grille de dégradation permet de classer votre logement dans cette catégorie de logement dégradé à insalubre.

Dans tous les cas les travaux ne doivent pas être entrepris avant l'accord de tous les organismes qui financent l'opération.



PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL





PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

VOS INTERLOCUTEURS.

L'équipe d'animation du Grand Figeac et de Soliha est à votre disposition, avec des conseillers répartis par secteur sur le territoire, pour :

- > vous informer gratuitement sur le dispositif d'aides
- ▶ étudier la recevabilité de vos projets
- vérifier la nature des travaux éligibles au programme et les subventions mobilisables selon la réglementation en vigueur
- vous conseiller et vous assister dans le montage des dossiers de demandes de subventions et d'achèvement de procédure.



SECTEUR 1

Mathilde Costedoat

tél.: 05 65 11 08 08

mathilde.costedoat@grand-figeac.fr



LACAPELLE-MARIVAL

Bureaux du Grand-Figeac ZA Despeyroux

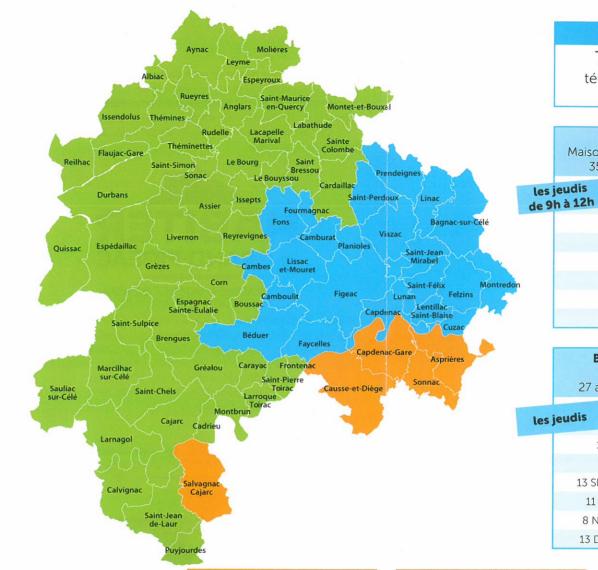
DU LUNDI AU VENDREDI SUR RENDEZ-VOUS





CAJARC Mairie Boulevard Tour de Ville les jeudis de 10h à 12h 23 JUIN

28 JUILLET
22 SEPTEMBRE
27 OCTOBRE
24 NOVEMBRE
15 DÉCEMBRE



SECTEUR 3

Carole Viguier

tél. : 05 65 70 30 63

carole.viguier@pactaveyron.fr

Service Habitat Grand-Figeac • 05 65 11 08 08 www.grand-figeac.fr

CAPDENAC GARE

Local associatif 2 rue Victor Hugo

les mardis de 10h30 à 12h 10 MAI 14 JUIN

12 JUILLET

9 AOÛT

13 SEPTEMBRE

11 OCTOBRE

8 NOVEMBRE

13 DÉCEMBRE



SECTEUR 2

Thierry Dejean

tél.: 05 65 35 81 21

t.dejean@soliha.fr

FIGEAC

Maison de l'intercommunalité

35, allées Victor Hugo

12 - 19 - 26 MAI

2 - 9 - 16 JUIN

11 - 18 AOÛT

7 - 21 - 28 JUILLET

8 - 15 - 22 SEPTEMBRE

6 - 13 - 20 OCTOBRE

3 - 10 - 17 NOVEMBRE

1 - 8 - 15 DÉCEMBRE

26 MAI: 14h15 - 16h15

14 JUIN: 10h15 - 12h15

12 JUILLET : 14h15 - 16h15 9 AOÛT : 10h15 - 12h15 13 SEPTEMBRE : 10h15 - 12h15

11 OCTOBRE: 10h15 - 12h15

8 NOVEMBRE: 10h15 - 12h15

13 DÉCEMBRE : 14h15 - 16h15

BAGNAC SUR CÉLÉ

Mairie

27 av Joseph Canteloube

